

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 15 septembre 2016

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3972-2016 – Avis sur les mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires dans le domaine de l'électricité et du gaz naturel – PARTICIPATION DU ROÉÉ AU DOSSIER

N/D 1001-097

Chère consœur,

Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) désire par la présente s'inscrire au processus de consultation publique dans le dossier cité en objet.

Le ROÉÉ entend participer activement à l'audience publique afin de soutenir la Régie dans son traitement de la demande d'avis du Ministre du 10 juin 2016 (B-0001) et abordera les quatre sujets suivants, lesquels sont mentionnés dans l'avis public de la Régie daté du 11 juillet 2016 (A-0002) :

- Électricité : Structures et options tarifaires
- Électricité : Intégration des nouvelles technologies et leur incidence sur le partage des coûts et sur les tarifs
- Gaz naturel : Structures et options tarifaires
- Gaz naturel : Intégration des nouvelles technologies

Comme il est indiqué dans l'avis public du 11 juillet 2016 que ce ne sont pas tous les participants qui seront appelés à présenter oralement leurs conclusions, le ROÉÉ tient également à indiquer son intérêt marqué à présenter oralement sa position lors de l'audience publique prévue à partir du 13 février 2017.

Nous sommes d'avis que le ROEE mérite pleinement de participer à l'audience publique étant donné que celui-ci possède énormément d'expérience en matière de pratiques tarifaires dans le domaine de l'électricité et du gaz naturel. Il suffit de mentionner que le ROEE a été notamment un intervenant actif dans les dossiers tarifaires R-3740-2010, R-3752-2011 (phase 2), R-3776-2011, R-3814-2012, R-3837-2013, R-3854-2013, R-3867-2013, R-3879-2014, R-3905-2014, R-3970-2016 pour comprendre à quel point les recommandations du ROEE peuvent s'avérer pertinentes pour améliorer les pratiques tarifaires dans le domaine de l'électricité et du gaz naturel.

Il ne faut pas non plus négliger le fait que le ROEE a participé à de nombreuses consultations publiques aménagées en vertu de l'article 42 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, comme ce fut le cas dans les dossiers R-3395-97, R-3398-98, R-3408-98, R-3410-98, A-2004-01, A-2005-01 et A-2014-01.

De plus, la participation orale du ROEE à l'audience publique du 13 février 2017 est grandement souhaitable puisque le ROEE défend des positions distinctes de ceux des autres intervenants environnementaux.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/na
cc. (email)

Aux fins de communication les noms et coordonnées du procureur et de la coordonnatrice du ROEE sont les suivants :

Me Franklin S. Gertler, avocat
507 Place d'Armes, #1701
Montréal, Québec, H2Y 2W8
Téléphone : 514-798-1988
Cellulaire : 514-942-9309
Fax : 514-798-1986
Courriel : franklin@gertlerlex.ca

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)
a/s Laurence Leduc-Primeau
3522, rue Fullum
Montréal, Québec
H2K 3P6
Courriel : coordo.roee@gmail.com